

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 00064

Numéro SIREN : 352 588 727

Nom ou dénomination : URBAT PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2020 sous le numéro de dépôt 17155



CG/1999 B 00064

SCP DENEL - GUILLEMAIN - RIEU - de CROZALS -  
TREZEGUET - GUIRAUD - DORIA AVOCATS  
23BIS RUE MAGUELONE  
34000 MONTPELLIER

Nos références : CG/1999 B 00064

## RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

**Société par actions simplifiée URBAT PROMOTION**

Résidence Oxygène  
1401 AVENUE DU MONDIAL 98 - CS 68214  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

SIREN : 352 588 727

N° de gestion : 1999 B 00064

Le greffier soussigné constate le 23/09/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/17155, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 21/09/2020
  - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 23/09/2020

Le greffier





**SCP DORIA AVOCATS**  
**AVOCATS A LA COUR**  
23 bis, Rue Maguelonne  
34000 MONTPELLIER  
Tél. : 04 67 04 07 40  
Fax. : 04 67 04 20 87  
*secretariat@doriavocats.com*

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE  
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

**À Madame, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier**

Je soussigné,

Maître Henri de CROZALS,

Avocat inscrit au barreau de Montpellier, agissant en qualité de mandataire de la société URBAT PROMOTION, société par actions simplifiée, au capital de 40.167.600 € ayant son siège social Résidence Oxygène - 1401, Avenue du Mondial 98 CS 68214 - 34905 Montpellier Cedex 2, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 352 588 727 ;

**A l'honneur de vous exposer :**

- que ladite société a, conformément à ses statuts, clôturé le 31 décembre 2019 les comptes de son exercice social, qu'elle devait en principe réunir une assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2020 ;
- que, suivant l'article 3 de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 et en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les délais imposés pour convoquer l'assemblée chargée de procéder à l'approbation des comptes de l'exercice ont été prorogés de trois mois ;
- qu'en conséquence la société URBAT PROMOTION doit réunir une assemblée à cette fin au plus tard le 30 septembre 2020.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant : l'intervention du Commissaire aux comptes est retardée, les missions relatives à l'audit des comptes sociaux et des comptes consolidés ne pourront pas être terminées avant le 30 septembre 2020.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Madame, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier, de proroger d'un délai supplémentaire de deux mois le délai de réunion de l'assemblée lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

Pièce 1 : comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Fait à Montpellier  
Le 10 septembre 2020

M<sup>e</sup> Henri de CROZALS

  
**DORIA AVOCATS**  
Avocats à la Cour  
23 bis Rue Maguelone

**34000 MONTPELLIER**  
Tél. 04 67 04 07 40 - Fax: 04 67 04 20 87  
Email : [secretariat@doriavocats.com](mailto:secretariat@doriavocats.com)

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER  
9 RUE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

\*\*\*\*\*

NOUS, NADINE BAPTISTE PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER  
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE  
AUTORISONS:

URBAT PROMOTION  
1401, Avenue Du Mondial 98-Cs 68214  
Résidence Oxygène  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2  
NUMERO RCS :352 588 727  
1999 B 64

A PROLONGER JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2020  
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 21 SEP. 2020

LE GREFFIER ASSOCIE

PI. LE PRESIDENT  
Le Juge délégué Achille AMET

